

Délibérations

Séance du 19 Septembre 2022

L' an 2022 et le 19 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BIANCHI Jean-Philippe Maire

Présents : M. BIANCHI Jean-Philippe, Maire, Mmes : MOISSON Maryse, SEGUIN Emmanuelle, MM : ANDRE Christian, BURE Damien, CHAPUSOT Pierre, CEMENT Martin, DEMONT François, GIRARDOT Jean-Louis, HUMBLLOT Luc, MARCHISET Michel, PERNOT Gislain, TORRECILLA Jean-Jacques

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GUICHARD Jean-Marie René à M. HUMBLLOT Luc
Excusé(s) : Mme MARQUELET Céline

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 13/09/2022

Date d'affichage : 13/09/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Langres
le : 20/09/2022

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : Mme SEGUIN Emmanuelle

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 2022-56 : Marché de mise en accessibilité et sécurité incendie de l'église et du cimetière de Hortes
- 2022-57 : Avenants au marché de mise en accessibilité de la salle polyvalente de Montlondon
- 2022-58 : Décision modificative n°1 au Budget Principal
- 2022-59 : Renouvellement de l'adhésion au service départemental d'assistance technique

réf : 2022-56 Marché de mise en accessibilité et sécurité incendie de l'église et du cimetière de Hortes

Pour faire suite au lancement du marché de mise en accessibilité et sécurité incendie de l'église et du cimetière de Hortes (délibération 2022-53 du 28 juin 2022), Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission de marché à procédure adaptée, chargée de l'ouverture des plis, s'est réunie le 09 septembre dernier. Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de cette commission.

Les lots sont attribués aux entreprises suivantes :

Lot 1 Terrassement-VRD -Aménagement extérieur	SARL CASTELLANI		104 505.71€ HT soit 125 406.85€ TTC
		+ PSE 1	50 289.51€ HT soit 60 347.41€ TTC
		+ Variante	5 720€ HT soit 6 864.00€ TTC

Soit un total pour le Lot 1 de 192 618.26€ TTC

Lot 2 Menuiseries Bois	SARL MENUISERIE FRISON	25 098.00€ TTC
Lot 4 Electricité	SARL VAUTHRIN	14 850.00€ TTC

Le lot 3 est déclaré infructueux. Il est proposé de ne pas le relancer.

à l'unanimité des membres présents (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2022-57 Avenants au marché de mise en accessibilité de la salle polyvalente de Montlandon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente de Montlandon, les lots 3, 3Bis et 7 doivent faire l'objet d'un avenant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n° 2021-31 du 19/07/2021 relative à l'approbation du marché de mise en accessibilité de la salle polyvalente de Montlandon.

Il est proposé de conclure les avenants suivants :

Lot 3 : Menuiseries extérieures attribué à SAS FEVRE

Montant du marché après avenant n°2 : 40 211.05€ HT

Avenant n° 3 en plus value : + 1 095€ HT

Nouveau montant du marché : 41 306.05€ HT soit 49 567.26€ TTC

Lot 3 Bis : Menuiseries intérieures attribué à SARL VITREY MENUISERIES

Montant initial du marché : 21 289.97€ HT

Avenant n° 1 en plus value : + 2 000€ HT

Nouveau montant du marché : 23 289.97€ HT soit 27 947.96€ TTC

Lot 6 : Plomberie-Sanitaire- VMC attribué à SARL CENTRALE DEPANNAGE

Montant initial du marché : 9 898.50€ HT

Avenant n° 1 en plus value : 487.50 € HT

Nouveau montant du marché : 10 386€ HT soit 12 463.20€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les dispositions des avenants aux lots n°3, n°3Bis et n°7 comme énoncé ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents nécessaires.

à l'unanimité des membres présents (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2022-58 Décision modificative n°1 au Budget Principal

Etant donné que les travaux d'accessibilité de l'église de ROSOY-SUR-AMANCE et de l'église et du cimetière de TROISCHAMPS sont achevés, il convient d'intégrer les frais d'études de ces opérations par opérations d'ordre budgétaire. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à effectuer les modifications suivantes :

	Dépenses	Recettes
Section investissement		
c/21318- 041 immobilisations autres bâtiments publics	+ 9 628.80	
c/2031-041 immobilisations frais d'études		+ 9 628.80

à l'unanimité des membres présents (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2022-59 Renouvellement de l'adhésion au service départemental d'assistance technique

Le Département propose un service d'assistance technique aux communes et intercommunalités dans les domaines de l'assainissement, de la gestion de la ressource en eau, de la voirie, des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations. Les collectivités peuvent adhérer à un ou plusieurs services en signant une convention d'assistance technique avec le Département.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère déjà cette année au service d'assistance technique dans le domaine voirie et aménagement du territoire et propose au Conseil Municipal de proroger cette adhésion en 2023 aux mêmes conditions qu'en 2022.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide :

- de proroger la convention d'assistance technique aux mêmes conditions qu'en 2022 dans le domaine voirie et aménagement du territoire.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour le domaine voirie et aménagement du territoire, avec le Département.

à l'unanimité des membres présents (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Le Maire



Jean-Philippe BIANCHI